



**Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la
biodiversité et les services
écosystémiques**

Distr. générale
18 novembre 2015

Français
Original : anglais

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et
politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**

Quatrième session

Kuala Lumpur, 22–28 février 2016

Point 7 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Règles et procédures régissant le fonctionnement de la Plateforme :
Procédure d'examen de la Plateforme**

**Procédure pour l'examen indépendant de l'efficacité
des fonctions administratives et scientifiques de la Plateforme
(produit 4 e))**

Note du secrétariat

Introduction

1. Dans sa décision IPBES-2/5, la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques avait prié le Groupe d'experts multidisciplinaire de définir, en consultation avec le Bureau, une procédure pour l'examen de l'efficacité des fonctions administratives et scientifiques de la Plateforme (produit 4 e)). Dans la même décision, il est indiqué, à l'annexe I concernant le programme de travail pour la période 2014-2018, qu'un organisme indépendant, nommé par la Plénière, effectuerait un tel examen à mi-parcours et à la fin du programme de travail pour la période 2014-2018. L'examen à mi-parcours éclairerait les mesures que prendrait la Plénière pour mener à bien le reste du programme de travail pour cette période et l'examen final éclairerait l'élaboration du programme de travail pour la période suivante. La Plénière a été informée à sa troisième session des progrès accomplis (IPBES/3/INF/11).

2. La Plénière sera invitée à approuver les mesures proposées au paragraphe 16 ci-dessous, en se fondant sur les informations de fond figurant dans la présente note, et le cadre de référence des examens exposé dans l'annexe.

A. Calendrier et caractéristiques des examens

3. Comme précisé dans le programme de travail pour la période 2014 -2018 (produit 4 e)), il sera procédé à un examen à mi-parcours et à un examen final du premier programme de travail.

4. Pour que l'examen final éclaire l'élaboration du deuxième programme de travail, comme spécifié dans le mandat de l'examen, il devra être présenté à la Plénière lors de sa sixième session, qui aura lieu en principe au début de 2018. Cette proposition tient compte des considérations suivantes: le deuxième programme de travail, qui devrait débuter en 2019, devrait être adopté par la Plénière à sa septième session, qui aura lieu en principe au début de 2019; le programme de travail serait établi au cours de la période comprise entre la sixième session, en 2018, et la septième session, en 2019; l'examen à mi-parcours devrait par conséquent être présenté à la Plénière lors de sa cinquième session, au début de 2017.

* IPBES/4/1.

5. Il est proposé que l'examen à mi-parcours et l'examen final comprennent chacun un examen interne, qui sera effectué par un sous-groupe du Groupe d'experts multidisciplinaire, du Bureau et du secrétariat, et un examen externe, qui sera mené par une équipe externe nommée par l'organisme d'examen indépendant. Des informations plus détaillées concernant les dispositions qui pourraient être prises figurent à la section B du cadre de référence proposé ci-après.

B. Objectifs des examens

6. L'objectif des deux examens est d'évaluer l'efficacité des fonctions administratives et scientifiques de la Plateforme telles qu'énoncées dans le document UNEP/IPBES.MI/2/9 et ci-dessous :

7. Les fonctions administratives sont notamment les suivantes :

- a) Répondre aux demandes concernant le programme de travail et les produits de la Plateforme requérant l'attention de la Plateforme entre les sessions de la Plénière;
- b) Superviser les activités de communication et de sensibilisation;
- c) Examiner les progrès de l'application des décisions de la Plénière, si celle-ci en fait la demande;
- d) Suivre la performance du secrétariat;
- e) Organiser les sessions de la Plénière et en faciliter la conduite;
- f) Examiner le respect des règles et procédures de la Plateforme;
- g) Examiner la gestion des ressources financières et le respect des règles de gestion financières et faire rapport à ce sujet à la Plénière;
- h) Donner des conseils à la Plénière sur la coordination entre la Plateforme et d'autres institutions compétentes;
- i) Identifier des donateurs et établir des arrangements de partenariat pour mener à bien les activités de la Plateforme.

8. Les fonctions scientifiques et techniques sont notamment les suivantes :

- a) Fournir à la Plénière des conseils sur les aspects scientifiques et techniques du programme de travail de la Plateforme;
- b) Fournir des conseils et une assistance sur les questions de communications scientifiques et/ou techniques;
- c) Gérer le processus d'examen par les pairs pour garantir les plus hauts niveaux de qualité, d'indépendance et de crédibilité scientifiques pour tous les produits fournis par la Plateforme, à tous les stades du processus;
- d) Engager la communauté scientifique et les autres détenteurs de connaissances à apporter leur concours au programme de travail, en tenant compte de la nécessité de faire appel à diverses disciplines et divers types de connaissances, d'obtenir une représentation équilibrée des hommes et des femmes et d'assurer la contribution ainsi que la participation effectives des experts des pays en développement;
- e) Assurer la coordination scientifique et technique entre les structures créées dans le cadre de la Plateforme et faciliter la coordination entre la Plateforme et d'autres processus connexes, afin de s'appuyer sur les efforts en cours;
- f) [Étudier les moyens de faciliter l'échange et le transfert de technologies dans le contexte de l'évaluation, de la production de connaissances et du renforcement des capacités conformément au programme de travail de la Plateforme;]
- g) Étudier les moyens de prendre en compte différents systèmes de connaissances, y compris les systèmes de connaissances autochtones, dans le cadre de l'interface science-politique.

9. L'objectif est de faire en sorte que les procédures à suivre pour la préparation des produits ont été respectées et qu'elles ont permis de préserver la crédibilité, la légitimité et la pertinence de la Plateforme.

10. S'il est encore trop tôt pour que les deux examens, et plus particulièrement l'examen à mi-parcours, permettent d'évaluer l'impact de la Plateforme, ce dernier aspect important pourrait faire l'objet d'un début d'analyse dans l'examen final. Les questions ci-après pourraient notamment être

abordées : les évaluations de la Plateforme sont-elles mises à profit pour éclairer la prise de décisions et, si tel est le cas, dans quel contexte le sont-elles? Les efforts visant à élaborer des outils d'aide à la décision et à renforcer les capacités vont-ils dans le bon sens pour aider les décideurs à utiliser les informations des produits de la Plateforme?

C. Organisme d'examen indépendant

11. Comme indiqué dans la décision 2/5, l'examen de la Plateforme devra être effectué par un organisme d'examen indépendant. Il est proposé que cet organisme réalise à la fois l'examen externe à mi-parcours et l'examen externe final.

12. Il est proposé de demander au Conseil international pour la science (CIUS) de désigner l'organisme d'examen indépendant et d'en assurer l'administration. Le Conseil est une organisation non gouvernementale créée en 1931 qui est constituée d'organes scientifiques nationaux du monde entier, tels que des académies nationales des sciences et des conseils nationaux de recherche (122 membres couvrant 142 pays) et d'unions scientifiques internationales (31 membres). Il a pour mission de renforcer la science dans le monde pour le bien de la société en mobilisant les connaissances et les ressources de la communauté scientifique internationale, de déterminer les principaux enjeux auxquels doivent faire face la science et la société et de s'y attaquer, de favoriser l'interaction entre scientifiques de toutes disciplines et de tous pays, de promouvoir la participation de tous les scientifiques (quels que soient leur race, leur citoyenneté, leur langue, leurs opinions politiques ou leur sexe) à l'activité scientifique internationale, et de fournir des conseils indépendants et éclairés en vue d'alimenter un dialogue constructif entre la communauté scientifique et les pouvoirs publics, la société civile et le secteur privé.

13. Il est proposé par ailleurs que le CIUS soit invité à solliciter l'avis du Conseil international des sciences sociales (CISS) pour sélectionner des experts en sciences sociales. Le CISS, organisation non gouvernementale indépendante créée en 1952, est le principal organe représentant les sciences sociales, économiques et comportementales à l'échelle mondiale. Il a pour mission d'accroître la production et l'utilisation de connaissances en sciences sociales pour le bien-être des sociétés dans le monde entier. C'est une organisation associative dirigée par une assemblée générale et un comité exécutif élu qui compte parmi ses membres des associations professionnelles et syndicales internationales, des organismes de recherche régionaux et nationaux spécialisés dans les sciences sociales, et des académies, des universités et des instituts portant un intérêt majeur aux sciences sociales.

D. Ressources nécessaires

14. Le budget devra couvrir les dépenses suivantes:

a) *Examen à mi-parcours:*

- i) L'appui administratif à l'examen à mi-parcours est estimé à l'équivalent de trois mois de travail à plein temps, soit un montant de 31 580 dollars. Cette estimation est fondée sur le coût d'un poste d'administrateur de la classe P-2 dans le système des Nations Unies (126 320 dollars par an).
- ii) Versement d'honoraires d'un montant de 5 000 dollars à chaque évaluateur externe, soit un montant de 25 000 dollars pour cinq experts pour l'examen à mi-parcours.

b) *Examen final:*

- i) L'appui administratif à l'examen final estimé à l'équivalent six mois de travail à plein temps, soit un montant de 63 160 dollars.
- ii) Versement d'honoraires à dix évaluateurs externes (50 000 dollars).
- iii) Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des membres de l'équipe chargée de l'examen final et du personnel administratif assistant à la cinquième session de la Plénière (3 750 dollars par personne pour 10 experts et un assistant administratif, soit 41 250 dollars).

Les coûts sont récapitulés dans le tableau ci-dessous et s'élèvent à 210 990 dollars.

Tableau : estimation du coût total de l'examen à mi-parcours et de l'examen final devant être couvert par le Fonds d'affectation spéciale pour la Plateforme

Objet de dépense	Coûts en dollars É.-U.
Examen à mi-parcours	
Appui administratif	31 580
Honoraires	25 000
Examen final	
Appui administratif	63 160
Honoraires	50 000
Frais de voyage + indemnités journalières de subsistance (participation à la cinquième session de la Plénière)	41 250
Total	210 990

15. Le montant actuellement prévu au budget de la Plateforme pour les examens est de 120 000 dollars, ce qui signifie qu'un montant supplémentaire de 90 990 dollars devra être ajouté. Cette question sera examinée dans le cadre des débats sur les budgets et les dépenses.

E. Mesures suggérées à la Plénière

16. La Plénière, comme suite à la décision IPBES-2/5, dans laquelle elle a prié le Groupe d'experts multidisciplinaire de définir, en consultation avec le Bureau, une procédure pour l'examen indépendant de l'efficacité des fonctions administratives et scientifiques de la Plateforme, souhaitera peut-être prendre les mesures ci-après :

c) Inviter le Conseil international pour la science à sélectionner, en collaboration avec le Conseil international des sciences sociales, l'organisme indépendant chargé de l'examen à mi-parcours et de l'examen final, conformément au cadre de référence énoncé dans l'annexe au présent document, et d'assurer l'administration de cet organisme;

d) Prier le Groupe d'experts et le Bureau de procéder, avec l'aide du Secrétariat, à l'examen interne à mi-parcours et à l'examen interne final des questions indiquées dans l'annexe du présent document.

Annexe

Cadre de référence pour l'examen à mi-parcours et l'examen final de l'efficacité de la Plateforme

A. Approche globale

1. Il sera procédé à un examen à mi-parcours et à un examen final que la Plénière examinera respectivement à ses cinquième et sixième sessions, au début de 2017 et au début de 2018. Ces deux examens auront une composante interne.
2. L'examen final portera sur l'ensemble des fonctions administratives et scientifiques de la Plateforme telles qu'énoncées dans le document UNEP/IPBES.MI/2/9. Il mesurera, à l'aulne des principes régissant le fonctionnement de la Plateforme, l'efficacité avec laquelle celle-ci s'acquitte de ses quatre fonctions (voir UNEP/IPBES.MI/2/9) dans le cadre des objectifs et des 18 produits du programme de travail et des structures d'appui en place, conformément aux modalités définies dans son règlement intérieur (voir décision IPBES-1/1, annexe), et aux procédures d'établissement de ses produits (voir décision IPBES-3/3, annexe I).
3. L'examen à mi-parcours portera lui aussi sur les fonctions mentionnées au paragraphe ci-dessus en vue d'éclairer les décisions de la Plénière concernant l'exécution du reste du programme de travail, c'est-à-dire pour la période allant du début de 2017 au début de 2019. Il visera essentiellement à recenser les principales difficultés qui pourraient apparaître pendant cette période et à en évaluer la probabilité et les conséquences.

B. Dispositions institutionnelles pour la réalisation des examens

1. Examen à mi-parcours

4. L'organisme d'examen indépendant sera composé de cinq experts sélectionnés par le CIUS en consultation avec le CISS en tenant compte de la une répartition géographique équitable et de la parité entre les sexes. Il exécutera ses tâches de diverses façons, notamment en analysant des documents et en s'entretenant avec des acteurs clefs. Les différents membres de l'organisme posséderont des connaissances spécialisées dans les domaines ci-après :
 - a) Les sciences relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques, notamment les sciences naturelles et sociales;
 - b) Les savoirs autochtones et locaux;
 - c) Les évaluations antérieures relatives à la biodiversité (par exemple, l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire et les évaluations nationales);
 - d) Les mécanismes de l'interface science-politique;
 - e) Les accords environnementaux multilatéraux tels que la Convention sur la diversité biologique;
 - f) L'élaboration de politiques aux niveaux intergouvernemental et national;
 - g) Le système et les procédures des Nations Unies.
5. L'organisme d'examen indépendant sera appuyé par un membre du personnel du CIUS et par le secrétariat de la Plateforme, si nécessaire. Les interventions de cette équipe pour gérer le processus et établir le rapport représenteront l'équivalent de trois mois de travail à plein temps.
6. Un examen interne sera effectué en parallèle par un groupe constitué de deux membres du Bureau, de deux membres du Groupe d'experts et du Secrétaire exécutif. L'équipe chargée de l'examen interne se réunira par téléconférence et pendant les réunions du Groupe d'experts et du Bureau pour s'acquitter de son mandat. Elle examinera les mêmes questions que celles faisant l'objet de l'examen externe.
7. L'organisme d'examen indépendant consultera selon que de besoin l'équipe chargée de l'examen interne.
8. Le rapport de l'examen à mi-parcours sera constitué par les rapports interne et externe.

2. Examen final

9. Pour l'examen final, étant donné l'ampleur des tâches à accomplir, l'organisme d'examen indépendant sera composé de dix experts possédant collectivement les mêmes compétences que celles énumérées ci-dessus (les cinq experts sélectionnés pour l'examen à mi-parcours afin d'assurer la continuité des travaux et cinq autres experts). L'accent sera mis sur la répartition géographique équitable et la parité entre les sexes. L'équipe sera sélectionnée par le CIUS en consultation avec le CISS et exécutera ses tâches d'une manière analogue à celle décrite ci-dessus (analyse de documents et entretiens avec des acteurs clefs). En outre, elle assistera à la cinquième session de la Plénière pour suivre tous les débats, s'entretenir avec des acteurs clés et organiser d'autres discussions le cas échéant. Elle invitera en outre les gouvernements et les parties prenantes à participer au moyen d'un questionnaire.

10. L'équipe chargée de l'examen externe sera appuyée par un membre du personnel du CIUS et par le secrétariat de la Plateforme, si nécessaire. On estime que les interventions de cette équipe pour gérer le processus et établir le rapport représenteront l'équivalent de six mois de travail à plein temps.

11. Un examen interne sera effectué de la même manière que l'examen interne à mi-parcours, par un groupe constitué de deux membres du Bureau, de deux membres du Groupe d'experts et du Secrétaire exécutif. L'équipe chargée de l'examen interne se réunira par téléconférence et pendant les réunions du Groupe d'experts et du Bureau pour examiner les mêmes questions que celles faisant l'objet de l'examen externe.

12. L'équipe chargée de l'examen externe consultera l'équipe chargée de l'examen interne, si nécessaire.

13. Le rapport de l'examen final sera constitué par les rapports des examens interne et externe

C. Calendrier

14. L'examen à mi-parcours et l'examen final seront exécutés selon le calendrier suivant :

2016	Quatrième session de la Plénière (février 2016)	Accord sur le déroulement et le budget de l'examen à mi-parcours et de l'examen final
	Secrétariat (mars 2016)	Mise en place avec l'organisme d'examen indépendant des dispositions institutionnelles pour les examens internes et externes
	Organisme d'examen indépendant (mars-avril)	Nomination des membres de l'équipe chargée de l'examen externe (examen à mi-parcours) Début de l'examen externe à mi-parcours
	Septième réunion du Groupe d'experts/du Bureau (mai)	Début de l'examen interne par l'équipe chargée de l'examen interne (examen à mi-parcours)
	Huitième réunion du Groupe d'experts/du Bureau (novembre)	Débats sur l'examen interne et établissement du rapport de la cinquième session de la Plénière
	Organisme d'examen indépendant (décembre)	Établissement du rapport à mi-parcours pour la cinquième session de la Plénière Nomination des membres supplémentaires de l'équipe pour que celle-ci puisse assister au complet à la cinquième session de la Plénière
2017	Cinquième session de la Plénière (mars)	Présentation du rapport d'examen à mi-parcours à la cinquième session de la Plénière pour information Fourniture d'orientations supplémentaires par la Plénière pour l'examen final Conduite d'entretiens par l'équipe chargée de l'examen final
	Organisme d'examen indépendant (avril-mai)	Nomination de l'équipe chargée de l'examen final Début de l'examen final en tenant compte des orientations de la Plénière
	Neuvième réunion du Groupe d'experts/du Bureau	Communication d'informations et de réactions à l'équipe d'examen si nécessaire

	Équipe chargée de l'examen final	Poursuite de l'examen
	Dixième réunion du Groupe d'experts/du Bureau	Communication d'informations et de réactions à l'équipe d'examen si nécessaire
	Équipe chargée de l'examen final (décembre)	Établissement du rapport d'examen final
2018	Sixième session de la Plénière (mars 2018, à confirmer)	Présentation du rapport d'examen final à la sixième session de la Plénière (mars 2018) pour examen